

ANNEXE 9

RENSEIGNEMENTS SUR LA CLÔTURE FINANCIÈRE

Les Parties reconnaissent que les renseignements fournis dans la colonne intitulée « Renseignements » du tableau suivant ont été complétés immédiatement avant la signature et la remise de la présente Entente et conviennent que ces renseignements ont le sens ou la valeur qui leur est attribué dans la colonne intitulée « Signification ».

Item	Emplacement des renseignements	Renseignements	Signification
1.	Annexe 1 - Définitions et interprétation	« Taux de rendement interne des participations de base »	██████████
2.	Annexe 1 - Définitions et interprétation	« Taux de rendement interne du projet de base »	██████████
3.	Annexe 1 - Définitions et interprétation	« Montant de remboursement quotidien »	██████████
4.	Annexe 1 - Définitions et interprétation	« Date d'expiration »	30 septembre 2043
5.	Annexe 1 - Définitions et interprétation	« Paiement à la clôture financière »	4 349 810 \$
6.	Annexe 1 - Définitions et interprétation	« Paiement lié au jalon 1 »	63 750 000 \$
7.	Annexe 1 - Définitions et interprétation	« Paiement lié au jalon 2 »	63 750 000 \$
8.	Annexe 1 - Définitions et interprétation	« Paiement lié au passage souterrain piétonnier »	4 413 729 \$
9.	Annexe 1 - Définitions et interprétation	« Taux d'intérêt en l'absence de défaut »	██████████
10.	Annexe 1 - Définitions et interprétation	« Date prévue de réception provisoire »	30 septembre 2013
11.	Annexe 1 - Définitions et interprétation	« Date prévue de réception du jalon 1 »	30 juin 2011
12.	Annexe 1 - Définitions et interprétation	« Date prévue de réception du jalon 2 »	31 juillet 2012

Entente de partenariat – Annexe 9
Renseignements sur la clôture financière

Item	Emplacement des renseignements	Renseignements	Signification
13.	Annexe 1 - Définitions et interprétation	« Paiement à la réception provisoire »	La somme de (i) 10 000 000 \$ et (ii) 63 750 000 \$
14.	Annexe 23 - Mécanisme de paiement	« Paiement annuel relatif aux services à la date de référence » (Excluant le Paiement annuel relatif au cycle de vie à la date de référence)	[REDACTED]
15.	Annexe 23 - Mécanisme de paiement	« UCI »	[REDACTED]
16.	Annexe 23 - Mécanisme de paiement	« Paiement annuel relatif au cycle de vie à la date de référence »	Le Paiement annuel relatif au cycle de vie à la date de référence pour l'Année contractuelle pertinente « n », tel que prévu dans la seconde colonne du tableau en appendice A à la présente annexe.
17.	Annexe 27 – Procédure de transition à la date d'expiration	« Coûts liés au cycle de vie à la date d'expiration »	[REDACTED]
18.	Annexe 26 – Indemnité en cas de résiliation	« Prime de risque associée au projet »	[REDACTED]

Appendice A

Paiement annuel relatif au cycle de vie à la date de référence

Année Contractuelle	Paiement annuel relatif au cycle de vie à la date de référence (exprimé en prix à la Date de référence).
1	-
2	-
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	
28	
29	
30	
31	-